

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département  
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 10+1

1 pouvoir

**Séance du 31 octobre 2008**

L'an deux mil huit, et le trente et un octobre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis - CHICOUTEL Gilles DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne - HENO Pierre - PORTAL Gérard - ROLLAND Alain - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Excusé : Joseph OLIVAIN qui a donné pouvoir à Pierre HENO

Secrétaire : Ginny ROSSITER

### Le Patrimoine

Création d'une régie « culture », nomination d'un régisseur.

M le Maire informe le conseil qu'il va créer une régie « culture » et nommer un régisseur.

Tarifs de visites et de concerts

Le conseil délibère et fixe les tarifs révisables des visites guidées de St Ilpize comme suit:

Tarif individuel : 2 €, Tarif groupe : 10 € jusqu'à 10 personnes et 1 € par personne supplémentaire

Le conseil délibère et fixe les valeurs faciales des billets à imprimer pour les toutes les manifestations, avec révision possible :

2 €, 3 €, 5 €

**Certifié conforme.**

**Le Maire**